

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2019\_048

**ZEC St-Rome-de-Cernon, rive gauche : lancement de l'étude**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Le Rozier, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Esther CHUREAU, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Alain ROUGET

Étaient représentés : Serge GRASSET par Daniel GIOVANNACCI

Secrétaire de séance : Simone GÉLY

Date de convocation : 19 septembre 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 15	Pouvoirs : 1
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que, suite aux inondations de novembre 2014, l'ancien Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzou a lancé plusieurs études dans le but de mieux comprendre la réponse du bassin versant lorsqu'il est soumis aux pluies des épisodes cévenols et d'envisager des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques d'inondations tout en améliorant les fonctionnalités naturelles de la rivière.

Dans le cadre d'une étude menée sur le bourg de Saint-Rome-de-Cernon, deux sites avaient été identifiés pour envisager des travaux susceptibles de permettre une expansion des crues : la plaine du stade en rive droite et l'ancienne usine de la Sabar en rive gauche.

Le site de la rive droite vient de faire l'objet d'importants travaux menés par le SMBVTAM ayant permis de restaurer une zone d'expansion de crue, alliant ainsi restauration du milieu aquatique, prévention des inondations et amélioration du cadre de vie.

Afin de poursuivre cette dynamique et redonner plus d'espace au Cernon, il est aujourd'hui proposé de lancer une étude sur le site de la rive gauche, sachant que des discussions sont engagées avec la société Colas, actuel propriétaire et exploitant du site, pour une éventuelle cession du bâtiment et des parcelles à la commune. L'étude permettra de réaliser des simulations hydrauliques en tenant compte des aménagements récents en rive droite et de définir un avant-projet visant la restauration d'une deuxième zone d'expansion de crue.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Acte** le lancement de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de l'étude telle que présentée ci-dessus.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 10/10/2019  
048-200080547-20190927-DE\_2019\_048-DE

Décide de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner ;

Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gemapi » du SMBVTAM ;

Précise que cette opération, comme l'opération menée en rive droite, relève des actions de type 3 c'est-à-dire que l'autofinancement sera entièrement pris en charge par la commune de Saint-Rome-de-Cernon ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Le Rozier, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Le président, Jean-Luc AIGOUY  
Hubert Gronier, 1er vice-président



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 10/10/2019  
et publié ou notifié  
le 10/10/2019